

AFFAIRES JURIDIQUES

**SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 octobre à 18h30
Salle des Synodes**

VERIFICATION DU QUORUM

Le 25 octobre 2023, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 19 octobre 2023

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Maire.

Présents :

Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Michel BASCOUL, M. Xavier BELART, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Cyrielle BOUISSET, M. Bruno BREHON, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Julien CALMON, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR, M. Guy CLERGUE, Mme Sylvie COUSIN, Mme Christine DAUZATS, M. Patrick FRANÇOIS, M. Jean-Claude JULES, Mme Stéphanie KAISER, M. Serge KALPAKDJIAN, M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, M. Jacques PAIRO, M. Éric PARRA, M. Yves PENET, Mme Milanka PETROVIC, Mme Marie-Christine PINET, Mme Sophie PONS-PELOFY, M. Florian ROBIN, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Viviane THIVENT, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE

Absents ayant donné procuration :

Mme Yamina ABED (à Mme Michelle MALLARD), M. Jean-François DARAUD (à M. Guy CLERGUE), Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA (à Mme Florence VITASSE), M. Alexandre GUENFICI (à M. Jacques PAIRO), Mme Nathalie HUYNH-VAN (à Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES), Mme Rabiye MONTÖR (à Mme Sylvie ALAUX), Mme Évelyne RAPINAT (à M. Patrick BARDY)

Absents excusés :

Mme Virginie BIROCHEAU, M. Vincenzo GIARDINA, Mme Gaëlle PAVAN, M. Yann RUDENT,

Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Marie-Christine PINET

SOMMAIRE

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023	3
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	3
3 - RESSOURCES HUMAINES - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS - RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE	3
4 - URBANISME - COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE NARBONNE	6

La séance est ouverte à 18h30

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, Mme Dorothee CANTONI – Cheffe de Cabinet, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste et de l'équipe technique Polyson.

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons commencer le Conseil municipal, il est 18h30. Je vais procéder à l'appel de chacun d'entre vous pour la vérification du quorum.

Nous allons procéder à l'élection du secrétaire de séance. Je vous propose d'élire Mme Marie-Christine PINET. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte à l'unanimité

Je vous rappelle les quatre points inscrits à l'ordre du jour. Nous traiterons les affaires juridiques avec l'adoption du procès-verbal de la séance précédente. Puis, nous aurons le compte-rendu des décisions prises entre le Conseil municipal de septembre et celui de la semaine dernière lors duquel nous avons exceptionnellement sauté les décisions. La troisième délibération concerne les indemnités de fonction et la répartition de l'enveloppe budgétaire. La quatrième délibération concerne l'urbanisme. C'est la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) où nous pourrions aux désignations.

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Je vous propose, sans plus attendre, de procéder à la première délibération. Avez-vous des questions ou des interventions ? Non, nous allons passer au vote avec les boîtiers électroniques.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : C'est le compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le Conseil municipal de septembre jusqu'à aujourd'hui. Nous les avons un peu regardées avec certains ce matin en commission préparatoire. Y a-t-il des questions ? Nous allons passer au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité

3 - RESSOURCES HUMAINES - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS - RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire : Elle est sur un montant identique par rapport aux trois premières années du mandat. On vous propose de la reconduire en l'état puisque nous avons voté sur la liste des adjoints proposés la semaine dernière. Y a-t-il des interventions ou des questions ?

Madame Milanka PETROVIC : Bonsoir à toutes et à tous. Lorsque j'ai vu apparaître le titre de cette délibération sur la tablette : indemnité de fonction des élus, je m'attendais à une bonne nouvelle. Eh bien, non ! Vous avez même fait pire que votre prédécesseur. Cette fois, vous avez utilisé toute l'enveloppe budgétaire, ce que notre ancien Maire, Didier MOULY, avait eu la décence de ne pas faire. Du coup, vous avez augmenté tout le monde, y compris vous-même et nous, l'opposition, nous n'avons toujours rien. Je tenais à vous rappeler qu'aux dernières élections municipales, la liste Nouveau Narbonne avait fait 43,57 % des voix et que toute l'opposition confondue, nous réunissons 56,41 % de l'électorat. Finalement, le score de l'opposition dépasse votre liste et nous ne sommes même pas représentés dans ce tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres de l'Assemblée délibérante. Je tenais à vous rappeler que l'opposition vote en Conseil municipal. Nous exclure est discriminatoire, c'est un déni de démocratie, vous nous rejetez en tant qu'élus et vous rejetez donc 56,41 % de l'électorat. Je vous signale que c'est l'argent des électeurs qui est

redistribué et non pas l'argent de Nouveau Narbonne. Les électeurs ont souhaité une opposition, je trouve que vous démarrez très mal votre mandat, Monsieur MALQUIER. D'ailleurs, je vous propose de créer un indice de performance pour que cette enveloppe budgétaire soit redistribuée au prorata du travail effectué par vos conseillers municipaux. Merci.

Monsieur le Maire : Madame, vous commencez votre mandat par un mensonge complémentaire. Il n'y a pas de modification de l'enveloppe. Elle est strictement identique, il n'y a aucun changement comme je vous l'ai précisé et Mme ALAUX pourra porter des précisions, si elle le souhaite. Ensuite, il n'y a pas besoin d'avoir de critères – qui sont pour nous très objectifs – de performance puisque tous les élus sont au travail – Didier MOULY nous avait inculqué la valeur travail – sans compter leurs heures, sans compter les jours fériés ou leur vie personnelle jusqu'à coûter, à certains, des parenthèses dans leur vie personnelle pour exécuter leur mission publique.

L'indemnité n'est pas un salaire. Avec cette indemnité, Madame, on paie... En tout cas pour ma part... Je vais vous donner un exemple. Je paie mon stationnement, je n'ai aucun avantage, je paie mes PV et j'en prends beaucoup parce que j'oublie souvent le dépassement, je fais beaucoup de parenthèses et je dépasse toujours les horaires à l'horodateur. Ma plaque n'est pas enregistrée dans l'appareil municipal et donc je me fais verbaliser. De nombreuses personnes me voient d'ailleurs payer aux horodateurs les amendes post stationnement. Je paie mes restaurants. J'invite des personnes, je les invite sur mes deniers personnels. Je fais mes déplacements, je n'ai jamais eu une note de frais sur un déplacement. Je prends mes déplacements sur mon indemnité.

Nous travaillons, nous passons des heures, certains adjoints nous les sollicitons. Nous avons des réunions de groupe tous les soirs par téléphone, par visio et trois fois par mois nous réunissons notre groupe, soit l'intégralité des colistiers, soit le Bureau municipal qui concerne les adjoints et les Vice-présidents. Toute la semaine, ils ont des comptes en rendre sur leurs activités et ils pilotent, avec les directeurs de services, toutes les délégations dans lesquels ils sont. Vous pouvez les interroger – et vous vous en êtes aperçue pendant les quelques années de mandat que vous avez pu faire – ils connaissent leur sujet, ils ne sont pas techniciens, on ne demande pas à un élu d'être technicien, mais en tout cas de superviser, de piloter la politique pour laquelle nous avons été élus.

Nous avons été élus sur un projet, sur un programme. Didier MOULY n'a pas souhaité mettre en place les indemnités pour les opposants, peut-être que nous l'étudierons ensemble. Nous nous sommes posé la question, pour être parfaitement transparent avec vous, lors d'un Bureau municipal de groupe que l'on réunit le mardi soir. Nous avons décidé, à l'unanimité, puisque nos décisions sont prises à la majorité, tous ensemble de maintenir la position de Didier MOULY jusqu'à la fin de ce mandat. Nous prenons ce mandat en cours, moi le premier, mais tous les élus continuent dans la poursuite de ce même exercice. Aucune leçon à prendre...

Madame Milanka PETROVIC : Ce n'est quand même pas juste parce que l'opposition travaille et on se prend aussi des PV, on utilise notre ordinateur, du papier, l'encre. On a également des frais donc ce n'est pas juste.

Monsieur le Maire : Ne me coupez pas. Je vous laisse le temps de parole qu'il faut, mais ne me coupez pas, surtout pour donner vos avis très personnels. Vous êtes souvent absente en commission. Vous êtes souvent absente sur des réunions donc vous n'êtes pas systématiquement là, non plus. N'exagérez pas et surtout dites la vérité parce que vous essayez de faire des flashes sur des mensonges pour essayer de buzzer et attirer vers vous la sympathie populaire. Vous ne réussirez pas comme cela. On le rappelait la semaine dernière, la vérité, malheureusement, ne se vote pas. En tout cas, nous essayons de tirer vers le haut nos débats en Conseil municipal pour avoir une transparence parfaite avec le public et la population. Madame ALAUX, voulez-vous compléter ?

Madame Sylvie ALAUX : Je voudrais confirmer qu'il n'y a pas eu d'augmentation de l'enveloppe financière et qu'elle n'a pas été modifiée. Nous avons calculé cette enveloppe conformément aux textes donc par rapport au nombre d'habitants de la commune. Nous avons opéré la même répartition entre tous les élus. Ce que vous dites est mensonger, Madame.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je n'avais pas vraiment prévu d'intervenir, mais puisque Mme PETROVIC est intervenue... Sur l'enveloppe, j'ai regardé et effectivement elle n'a pas changé, vous avez raison. Oui, c'est vrai, je reprends ce qu'elle a dit sur les indemnités pour les élus d'opposition. Vous auriez pu faire preuve d'esprit d'ouverture. Vous avez d'ailleurs indiqué que vous vous étiez posé la question et que vous vous étiez réunis. C'est un peu d'hommage que vous ne l'ayez pas fait parce qu'il est vrai qu'il y a de nombreuses Villes actuellement, de la strate de Narbonne, qui le font. Vous indiquez dans cette délibération que les fonctions d'élu sont gratuites. Aujourd'hui, les seules fonctions d'élu qui sont gratuites, ce sont celles de l'opposition. Il est vrai qu'on a aussi des dépenses et c'est normal aujourd'hui... J'espère qu'il y aura d'ailleurs une obligation par le législateur de faire en sorte que tous les élus soient rémunérés. D'ailleurs, on nous pose souvent la question dans la rue ou ailleurs. On pense que les élus d'opposition sont rémunérés, même bien rémunérés. J'ai encore eu la question il y a deux ou trois semaines, et à l'Agglomération aussi. Vous dites que c'est dans l'esprit de Didier MOULY. Je veux bien que vous restiez dans les pas de Didier MOULY à ce niveau-là, mais si vous voulez rester dans les pas, dans ce cas, il ne faut pas non plus que certains adjoints à la Ville de Narbonne aient aussi une délégation au Grand Narbonne. Il me semble qu'il n'y avait pas de délégations au Grand Narbonne pour certains adjoints et il me semble que maintenant il y en a. Il y a eu un changement à ce niveau-là. Je pense que si on veut vraiment rester dans les pas, on ne change strictement rien pour tout le monde.

Monsieur le Maire : Je ne reviendrai pas sur ce débat puisque nous l'avons déjà eu. Après, là aussi, c'est purement un mensonge puisque, vous le savez, Mme ALAUX et moi-même, sous la mandature de Didier MOULY, étions Vice-président et Conseillère communautaire déléguée. C'est uniquement une visée personnelle sur M. Jean-Paul CESAR pour rancune personnelle qui vous autorise à cette parenthèse. Elle n'est pas la réalité et je viens de vous le démontrer par les deux exemples donnés précédemment.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Quelle rancune ? Pouvez-vous m'expliquer la rancune personnelle ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas, mais vous visez uniquement M. CESAR parce que c'est la seule nouveauté qui existe parce que Mme ALAUX et moi-même étions déjà, sous la mandature de Didier MOULY, Vice-président et Conseillère communautaire déléguée. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet de l'enveloppe budgétaire ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Votants : 41

Pour : 40

Contre : 1

Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à la majorité

4 - URBANISME - COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE NARBONNE

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la composition de la commission locale de Site Patrimonial Remarquable. Suite à l'élection de M. Bertrand MALQUIER en qualité de Maire, celui-ci devient automatiquement membre de droit de la commission et cesse d'être membre titulaire nommé. Conformément au texte, le membre suppléant qui avait été désigné est appelé à le remplacer. Il s'agit de Mme Christine DAUZATS, suppléante de M. Bertrand MALQUIER. Elle nous a fait savoir qu'elle ne pourrait assurer une présence régulière à la commission et préfère garder la position de membre suppléant. Par conséquent, il convient de procéder à une nouvelle désignation d'un membre titulaire de la commission et conserver Mme Christine DAUZATS en qualité de membre suppléant. Je vous propose de désigner Mme Sophie PONS-PELOFY en qualité de membre titulaire de la commission.

Monsieur le Maire : Les autres membres restent inchangés. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Madame Milanka PETROVIC : Je me propose.

Monsieur le Maire : C'est à la proportionnelle donc il n'y a pas d'autres candidatures, je suis désolé. On vote uniquement sur la proposition qui vous a été faite par Mme Sylvie ALAUX sur la candidature de Mme Sophie PONS-PELOFY.

Votants : 41
Pour : 40
Contre : 1
Abstention(s) : 0

Le Conseil adopte à la majorité

(Mme Sophie PONS-PELOFY est désignée membre titulaire de la commission locale SPR.)

Monsieur le Maire : Le Conseil municipal est à présent terminé. C'était un Conseil municipal de formalisme. Il y a une question écrite posée par Mme PETROVIC. Je vous propose de lire votre question, Madame.

Madame Milanka PETROVIC : J'ai constaté que le racolage revient sur Narbonne notamment au rond-point de Bougna, pas loin de l'entreprise ESCURE. Je vous rappelle que le proxénétisme est un acte illégal. Monsieur MALQUIER, que comptez-vous faire face à ce phénomène qui, vu le délitement de notre société, peut prendre de l'ampleur ? Merci.

Monsieur le Maire : Sur le rond-point de Bougna effectivement, depuis quelques semaines maintenant, en alternance, il y a deux personnes qui se livrent à une prostitution sans racolage immédiat sur la voie publique, mais avec un racolage passif. La police municipale est intervenue il y a quelque temps de cela. Le dossier a été transmis à la brigade anti criminalité qui a tout un travail à faire avec d'autres services de l'État pour la continuité de ce dossier. Je ne pourrais pas m'étendre davantage, mais, en tout cas, c'est signalé et connu de la part des services.

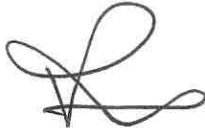
S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de clôturer ce Conseil municipal. Je vous donne rendez-vous exceptionnellement le mardi 14 novembre et non plus le jeudi 16. Nous avons avancé de deux jours le Conseil municipal de novembre donc il se tiendra le mardi 14 novembre à 18h30 dans cette même salle. Le dernier Conseil municipal de l'année aura lieu également un 14 décembre, mais

un jeudi, à 18h30 dans cette même salle. Vous recevrez les convocations et les ordres du jour prochainement ainsi que les commissions préparatoires. Je vous remercie et je vous souhaite de passer une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h51

Signature du Secrétaire de Séance

Marie-Christine PINET



Signature de M. le Maire

Bertrand MALQUIER



